

# services PUBLICS

## NON à des baisses massives de rentes !

**FRIBOURG.** Le gouvernement cantonal veut imposer une diminution drastique des retraites versées par la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat (CPPEF). Les syndicats appellent à une grande manifestation, le jeudi 20 septembre. **EN PAGE 9**

### Les coûts de RFFA

**3** Le Conseil national s'apprête à se pencher sur le projet de Loi fédérale relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS. Quel serait son impact sur les finances publiques? Éléments de réponse.

### Mobilisation au pool

**5** GENÈVE – Le 11 juillet, une trentaine de salariés du pool de remplacement des soignants se sont invités dans le bureau du directeur des HUG, M. Bertrand Levrat. Les explications de David Andenmatten, syndicaliste SSP.

### 1918, côté bourgeois

**6/7** CONTRE-FEUX – En Suisse, la grève générale a révélé la force montante du mouvement ouvrier. Mais 1918 a aussi été une année clé pour les conservateurs de droite. Interview de l'historien Hans-Ulrich Jost.





### La photo de Luiz Fernando

### Le 15 août, après cinq jours de marche, 5000 travailleurs ruraux sans terre arrivent à Brasília

La «Marche nationale Lula libre» a été reçue par 50 000 manifestants exigeant la libération de l'ex-président Lula, candidat à la présidentielle, et dénonçant les reculs sociaux imposés par le gouvernement de Michel Temer.

## Éditorial

# Des protections à renforcer

« Certains espèrent que les syndicats suisses reviendront à la raison », écrit le quotidien romand « de référence »<sup>1</sup>. Plus virulente, la *NZZ am Sonntag* dénonce la « légèreté » avec laquelle l'Union syndicale suisse remettrait en cause « des réalisations qui ont assuré la stabilité et le bien-être durant des décennies »<sup>2</sup>. De son côté, Eric Gujer, le rédacteur en chef de la *NZZ*, dénonce la « dérivative populiste » du Parti socialiste suisse, « coupable » de s'être aligné sur la position de la centrale syndicale<sup>3</sup>.

En cause: le refus de l'USS de négocier à la baisse les mesures d'accompagnement à la libre-circulation des personnes avec l'Union européenne, comme le lui demandait le conseiller fédéral (PLR) Johann Schneider-Ammann (*lire en page 11*).

Ce refus tombe pourtant sur le sens.

Au cours des trois dernières décennies, les pressions sur les salaires et les conditions

de travail se sont intensifiées en Suisse. En témoignent la stagnation des salaires réels – depuis trente ans! – voire leur recul, à l'œuvre depuis 2014 selon les économistes de l'OCDE.

La grande stagnation salariale s'est accompagnée d'un net durcissement des conditions de travail, qui touche la quasi-totalité des secteurs de l'économie – et du service public. Elle a eu pour corollaire une augmentation impressionnante des bénéfices réalisés par les entreprises, grandes et moyennes.

Dans ce contexte Vania Alleva, la présidente du syndicat Unia, fait le constat suivant: « Trop peu de contrôles, trop de dumping salarial, une discrimination à l'encontre de catégories de salariés précaires et, d'une façon générale, des droits des salariés trop faibles: tels sont les pro-

blèmes du marché du travail suisse. Les mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes doivent donc être renforcées. »

À l'heure où les patrons utilisent les accords de libre-circulation comme un levier pour renforcer la concurrence entre les salariés, les mesures d'accompagnement restent un rempart insuffisant contre le dumping. L'absence de protection sérieuse contre les licenciements – y compris pour les délégués syndicaux – pèse ici de tout son poids.

Pour les secteurs bourgeois les plus durs, ce dispositif lacunaire est pourtant déjà trop développé. L'officine néolibérale Avenir Suisse, financée par les principales multinationales du pays, proposait récemment de supprimer l'extension facilitée des CCT, puis de réduire par

étapes les mesures d'accompagnement<sup>4</sup>. La conseillère nationale UDC Magdalena Martullo-Blocher défend une position très proche. Ces milieux de droite se trouvent aujourd'hui en syntonie avec une majorité de la Commission européenne, qui défend elle aussi le néolibéralisme le plus débridé.

Le refus de l'USS d'affaiblir les mesures d'accompagnement est donc amplement justifié. Mais ce claquage de porte ne suffit pas. Il devrait s'accompagner d'une véritable offensive visant à renforcer les droits des travailleurs.

C'est la condition *sine qua non* pour enrayer la dégradation généralisée des conditions de travail et de vie – et la montée de la droite néo-conservatrice qui l'accompagne. ■

GUY ZURKINDEN  
RÉDACTEUR

**LE DUMPING  
EST UNE RÉALITÉ**

<sup>1</sup> *Le Temps*, 15 août 2018.

<sup>2</sup> *NZZ am Sonntag*, 19 août 2018.

<sup>3</sup> *NZZ*, 18 août 2018.

<sup>4</sup> *Services Publics*, 26 mai 2017.

Le Conseil national s'apprête à se pencher sur le projet RFFA. Quel serait l'impact de son volet fiscal sur les finances publiques? Éléments de réponse.

# RFFA et l'argent public

GUY ZURKINDEN . RÉDACTEUR  
FLICKR.COM . PHOTO

## Repérages

### DE LA RIE III À RFFA

Ce qui change, ce qui reste.

Le 12 février 2017, la troisième révision de l'imposition des entreprises (RIE III) était refusée par 59,1% des votants. La RIE III prévoyait la suppression des statuts fiscaux spéciaux accordés aux multinationales présentes en Suisse.

En parallèle, elle visait à consolider le paradis fiscal helvétique. D'une part, en mettant sur pied une «boîte à outils» fiscaux – Patent Box, déduction des dépenses de recherche et développement et déduction des intérêts notionnels. Avec, à la clé, d'énormes déductions (jusqu'à 80%) sur le bénéfice imposable des entreprises.

D'autre part, la Confédération mettait 1,1 milliard de francs à disposition des cantons en relevant leur participation à l'impôt fédéral direct (de 17% à 21,2%). Objectif permettre la baisse des taux cantonaux d'imposition des bénéfices.

Le 21 mars 2018, le conseiller fédéral (UDC) Ueli Maurer publiait son Message concernant le Projet fiscal 17 (PF 17). Le projet incluait une «contrepartie sociale», via la hausse (30 francs) du montant minimal des allocations familiales. Mais il essuyait de nombreuses critiques, car très proche de feu la RIE III.

Le 16 mai dernier, la Commission financière du Conseil des Etats sortait une nouveauté de son chapeau: le projet de Loi fédérale relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS (RFFA).

Au niveau fiscal, RFFA maintient les piliers de la RIE III: la ristourne de la Confédération aux cantons, la Patent Box (quelque peu recadrée) et les déductions pour Recherche et développement. La déduction des intérêts notionnels (NID) est même réintroduite pour le canton de Zurich.

Au niveau des modifications: le rabais fiscal accordé aux détenteurs de dividendes est légèrement abaissé au niveau fédéral, à 30% (50% dans les cantons); le principe de «l'apport en capital», qui a permis aux actionnaires de soustraire des milliards au fisc, est partiellement corrigé; et la part totale des déductions est limitée à 70%.

La principale nouveauté réside dans le lien tissé entre la révision fiscale et le financement de l'AVS. Le principe est le suivant: «Pour chaque franc d'impôt perdu en raison de la réforme de l'imposition des entreprises, un franc doit être versé à l'AVS.»

Au total, 2,1 milliards lui seraient versés, grâce à trois canaux de financement: une légère augmentation des cotisations salariales; le versement par la Confédération de l'intégralité du pour-cent dit «démographique» de TVA; et l'augmentation (+ 800 millions) de la contribution fédérale à l'AVS.

Le Conseil national s'emparera du projet cet automne (10 au 28 septembre). La votation finale aux Chambres aura lieu à l'issue de cette session. GZ ■

**A**u cours de sa session d'automne, le Conseil national scrutera le projet de Loi fédérale relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS. Les grandes lignes du projet, adoptées par le Conseil des Etats, semblent solidement fixées<sup>1</sup>.

Ce projet fait l'objet d'un important débat syndical. Au sein du SSP, il sera tranché lors de l'Assemblée des délégués du 29 septembre.

Pour les salariés du service public, ce débat revêt une importance particulière. Dans cette perspective, les prochaines éditions de notre journal proposeront plusieurs articles sur le thème. Objectif: présenter les enjeux liés à RFFA, ainsi que les points de vue qui s'affrontent.

Ci-dessous, nous nous penchons sur la question des conséquences financières du projet pour les collectivités – et donc le financement du service public.

**LES CHIFFRES OFFICIELS.** En mars 2018, le Conseil fédéral estimait à 686 millions de francs par an les pertes induites par le Projet fiscal 17 (PF 17) pour les caisses de la Confédération. En y ajoutant le manque-à-gagner pour les cantons et les communes, il chiffrait l'ardoise totale à 1,8 milliard de francs annuels<sup>2</sup>. Une étude commanditée par la Commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats, basée sur des scénarios «dynamiques» et de nombreuses hypothèses, esquissait même un scénario rose: PF 17 pourrait entraîner une hausse globale des recettes<sup>3</sup>.

En mai, le Conseil des Etats a légèrement retoqué la révision fiscale, désormais englobée dans le projet RFFA (*lire ci-contre*). Selon la Chambre des sénateurs, la facture fiscale en serait quelque peu alourdie: 2,1 milliards de francs annuels en moins pour la Confédération, les cantons et les communes.

Pour Daniel Lampart, secrétaire dirigeant de l'Union syndicale suisse, les projections du Département fédéral des finances tiennent la route. Selon lui, le volet fiscal de RFFA aurait des conséquences positives pour les finances de la Confédération: «À l'avenir, les actionnaires devront payer plus d'impôts, parce qu'une partie des baisses d'impôt de la deuxième réforme de l'imposition des entreprises sera

annulée. Les impôts sur le bénéfice resteront les mêmes.»

**DUMPING CANTONAL.** Pour M. Lampart, le problème principal réside dans la course au dumping lancée par les gouvernements cantonaux: «Si ceux-ci baissent de manière générale leurs impôts sur les entreprises, cela provoquera des pertes fiscales trop élevées pour les cantons et les communes.» Pour répondre à la suppression des statuts fiscaux spéciaux, les cantons se préparent en effet à adopter une dégringolade de leur taux d'imposition des bénéfices – de 19,6% à 14,6% en moyenne helvétique<sup>4</sup>.

**PERTES SOUS-ESTIMÉES?** Autre son de cloche du côté de Sergio Rossi, professeur ordinaire de macroéconomie et d'économie monétaire à l'Université de Fribourg. Pour M. Rossi, les pronostics officiels autour de RFFA ne sont guère crédibles: «Il est impossible d'estimer les pertes de recettes fiscales suite à la RFFA car l'avenir est inconnaissable. On peut néanmoins prédire que ses partisans sous-estiment celles-ci car ils négligent leur impact négatif sur les dépenses de consommation des ménages de la classe moyenne suite à la réduction des dépenses publiques que ces pertes vont sans doute induire.»

Selon M. Rossi, il est même «impensable que les recettes fiscales de la Confédération restent les mêmes car les entreprises ne vont pas investir davantage»: elles préféreront «placer la très grande partie de leurs profits nets sur les marchés financiers globalisés».

**4 À 5 MILLIARDS PAR AN?** Ce point de vue est partagé par Sébastien Guex, professeur ordinaire d'histoire à l'Université de Lausanne et spécialiste des finances publiques: «Dans le but de favoriser une baisse des impôts sur les bénéfices, la Confédération versera aux cantons une part plus élevée (21,2%) des recettes de l'impôt fédéral direct. Elle renoncera à la part qu'elle prélève aujourd'hui sur le pour-cent supplémentaire de TVA introduit pour des raisons démographiques; et elle versera 800 millions en plus à l'AVS.» Au total, la Confédération essuierait ainsi, selon M. Guex, un trou d'au moins

2 milliards de francs par an. D'ailleurs, ajoute-t-il, Berne prépare déjà un plan d'austérité au niveau fédéral afin de compenser ce manque-à-gagner.

Pour M. Guex, la facture globale de RFFA pour les collectivités publiques est aussi largement sous-évaluée: «La baisse des taux d'imposition cantonaux entraînera de lourdes pertes fiscales. Il faudrait y ajouter le manque-à-gagner dû aux montants que les entreprises pourront déduire de leur bénéfice imposable grâce à la Patent Box, à la soustraction de leurs dépenses de Recherche et développement (qui pourraient s'élever en réalité à 167,5% des dépenses effectives en R&D) et, pour le canton de Zurich, à l'application des déductions pour intérêts notionnels. En tout, il faudrait tabler sur 4 à 5 milliards de pertes annuelles.»

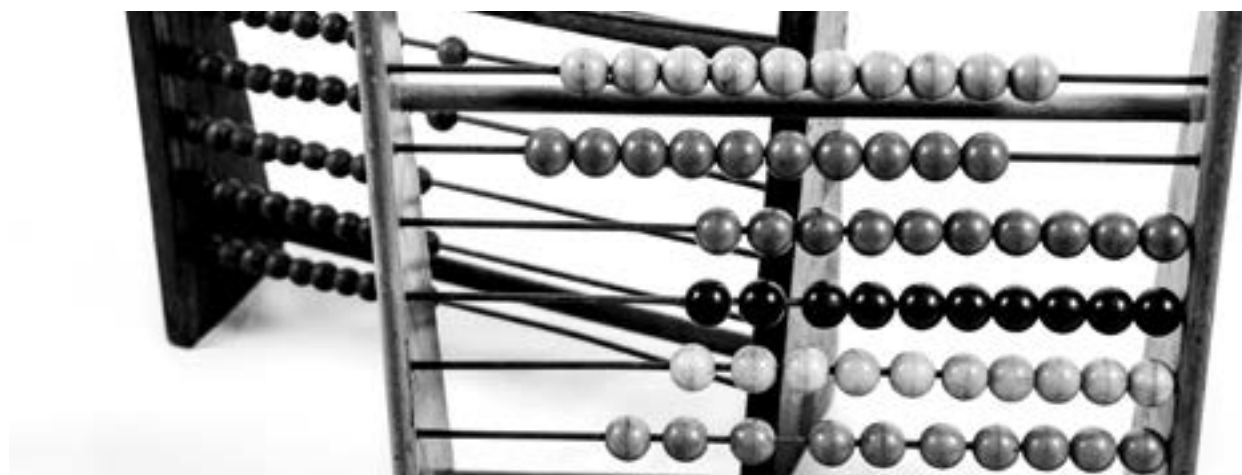
**LE SPECTRE DE LA CRISE.** «Un chiffre qui prendra l'ascenseur lorsque se déclencher la prochaine et inévitable crise financière», ajoute le professeur. Et qui n'a rien de rassurant pour le service public. ■

<sup>1</sup> NZZ, 14 août 2018.

<sup>2</sup> Message du Conseil fédéral, mars 2018.

<sup>3</sup> Martin Daepf, David Staubli: *Dynamische Schätzung der Einnahme-effekt der Steuervorlage 17*. Berne, 19 mars 2018.

<sup>4</sup> NZZ, 22 mars 2018.





# RSSV: le préavis de grève a payé!

FRIBOURG . Victoire pour le personnel du Réseau santé et social de la Veveyse (RSSV). Devant la menace d'une «grève des crayons», la direction s'engage à améliorer les conditions de travail.

CATHERINE FRIEDLI . SECRÉTAIRE SSP  
RÉGION FRIBOURG  
ERIC ROSET . PHOTO

Contexte

Le personnel des aides et soins à domicile du Réseau santé et social de la Veveyse (RSSV) dénonce depuis le début de l'année ses conditions de travail, sans écoute de la part de son employeur. Un préavis de grève «des crayons», déposé en juillet dernier a permis de débloquer la situation. Un audit, principale mesure demandée par le personnel, sera réalisé dès le début de l'automne.

**LE TEMPS ET L'ARGENT.** Les dysfonctionnements du RSSV ne datent pas d'hier. Depuis au moins quatre ans, le personnel dénonce des problèmes de gestion et d'organisation du service. Dans une institution qui recommande au personnel, quand il se croise, de se sourire et non de se parler, car «le temps c'est de l'argent», le personnel dénonce le fait que l'humain n'est plus au centre des préoccupations.

**MOBILISATION EXEMPLAIRE.** Depuis plusieurs années, les départs volontaires ou forcés sont nombreux, de même qu'un taux important d'arrêts maladie. Ce printemps, cinq collaboratrices se trouvaient en arrêt pour burnout. Face à cette situation tendue, le personnel a toujours cherché à se faire entendre. Les premières dénonciations ont été portées à la connaissance du RSSV il y a au moins quatre ans. Puis, en 2016, une commission du personnel a été créée. Elle a tenté faire remonter les problèmes et de négocier avec la direction. Devant l'absence

totale d'écoute de sa hiérarchie, la commission a démissionné en bloc à la fin de l'année 2017.

Depuis janvier 2018, plus de la moitié du personnel d'aides et soins à domicile ont rejoint le SSP et l'ont mandaté pour les représenter. Les revendications des salarié-e-s: la réalisation d'un audit de structure global; la possibilité d'être enfin entendu-e-s; l'adoption rapide de mesures visant à améliorer les conditions de travail; et la fin des pressions sur le personnel.

**LETTRES SANS RÉPONSE.** Las, les différents courriers du SSP envoyés depuis janvier à la direction puis, respectant la voie hiérarchique, au comité de direction sont restés sans réponse concrète. Le SSP a noté une forte déresponsabilisation de la direction du RSSV qui n'a fait que renvoyer les revendications du personnel vers le comité de direction, refusant de reconnaître tout problème structurel ou organisationnel. Pire, la direction et le comité de direction ont, lors d'un colloque en juin, formellement annoncé au personnel qu'ils ne communiqueraient «jamais» avec le SSP. En mai, le SSP a informé le Préfet, via l'Assemblée des délégués de la Veveyse, des problèmes au RSSV. À nouveau sans réponse formelle. Après de nouveaux contacts avec la presse, au cours desquels d'anciennes collaboratrices avaient affirmé publiquement leur soutien aux démarches du personnel, ce dernier n'a

eu d'autre recours que de déposer un préavis de grève administrative, dite «des crayons», à la fin du mois de juillet.

**ENFIN UNE RÉACTION.** Le préavis de grève a rapidement fait réagir l'employeur. Le jeudi 16 août, le comité de direction a convoqué le SSP ainsi qu'une délégation du personnel. Lors de cette réunion, d'une grande intensité, des mesures positives ont enfin été prononcées. Sous la pression politique et médiatique, le RSSV a dû prendre en considération les revendications des salarié-e-s. Il s'engage aujourd'hui à effectuer un audit de sa structure, à engager plus de personnel, à discuter avec le SSP et à améliorer la communication interne.

Le SSP salue le courage dont a fait preuve le personnel du RSSV, qui a su rester uni malgré les difficultés et le déni de son employeur face à des revendications légitimes.

Du courage, il en a fallu pour prononcer un préavis de grève. Une nouvelle démonstration que les salarié-e-s, lorsqu'ils s'organisent collectivement, peuvent changer le cours des choses! ■

## FIN DE JOURNÉE AUX URGENCES

Ces dernières années au RSSV, les conditions de travail sont devenues insupportables.

Les heures supplémentaires atteignent des sommets. Fin 2017, le service d'aide et de soins à domicile, qui emploie une cinquantaine de collaborateurs, comptabilisait près de 3000 heures supplémentaires. À la fin avril 2018, il en comptait déjà près de 2000!

Plusieurs raisons expliquent ce phénomène. Le manque de personnel, mais aussi le fait que les temps de déplacement d'un-e patient-e à un-e autre ne sont pas pris en compte dans la planification; même topo pour le travail administratif des aides-soignantes et ASSC. Conséquence: le personnel ne peut pas prendre de pause. En juin, une aide-soignante a fini sa journée aux urgences, totalement déshydratée. Elle n'avait pas bu de la journée, car elle savait qu'elle ne pourrait pas s'arrêter pour aller aux toilettes!

Le personnel dénonce également la mauvaise gestion du réseau et les pressions subies. Les salarié-e-s sont, par exemple, régulièrement pisté-e-s sur *google maps* lors de leurs déplacements, devant se justifier en cas de retard – sous peine de déduction d'heures.

Les menaces, représailles et décisions arbitraires ne sont pas rares. Comme cette collaboratrice qui, après avoir fait part de revendications légitimes à sa hiérarchie, a reçu en retour deux avertissements – le premier vient d'être annulé par la préfecture – puis une suppression de poste, dont la contestation est en cours.

Les dénonciations du personnel, dont des situations de mobbing, ont été attestées par une enquête spontanée des «Ligues de santé», en juillet 2017. CF ■

GENÈVE . Le 11 juillet, une trentaine de salariées du pool de remplacement des soignants se sont invitées dans le bureau du directeur des HUG, M. Bertrand Levrat. Les explications de David Andenmatten, syndicaliste SSP.

# Mobilisés pour défendre leur service!

SERVICES PUBLICS  
INTERVIEW

**Pourquoi cette mobilisation des soignants du Pool de remplacement?**

David Andenmatten – Le 26 juin, les salariées du pool de remplacement des soignants ont été informés abruptement que leur service serait dissout et qu'ils seraient intégrés, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019, dans des services de remplacement créés au sein des dix départements médicaux existants. Le 11 juillet, réuni en assemblée, le personnel a décidé d'aller voir immédiatement M. Bertrand Levrat, le directeur des HUG. Une trentaine de soignants sont allés frapper à sa porte. Après une heure d'attente, nous avons été reçus. Sous pression, M. Levrat a accepté de suspendre son projet et d'entamer une négociation. Démarrée le 14 août, elle durera trois mois.

**Quelle est la fonction de ce pool?**

Les HUG ont créé ce service il y a vingt-cinq ans. Sa fonction est de remplacer le personnel soignant absent en raison de maladie avec du personnel qualifié, sans recourir à la précarité du travail intérimaire.

Le pool de remplacement fonctionne encore aujourd'hui. Il compte une trentaine de salariées qui peuvent travailler

dans un service ou un autre, selon les besoins. Certains ont jusqu'à 20 ans d'ancienneté.

**Pourquoi cette décision?**

La direction des HUG veut créer, sur le modèle de l'Hôpital universitaire de Bâle, une «agence intérim HUG». Cette dernière reprendrait les fonctions assumées par le pool de remplacement. Mais pour cela, elle engagerait des infirmières ou aides-soignantes à un taux de 20%, avec la possibilité de les faire travailler sur appel, jusqu'à 100% selon les besoins. Concrètement, cela impliquerait une grande précarité et des conditions de travail très difficiles.

Pour pouvoir créer cette agence d'intérim, la direction des HUG doit en finir avec le pool de remplacement des soignants, dont les conditions d'engagement sont meilleures. D'où la décision de fermer ce dernier.

Le même processus a été appliqué, en 2013, aux cuisines des HUG: les salariées travaillant le week-end, au bénéfice d'un CDI, ont été remplacés par d'autres, engagés avec des contrats précaires et deux classes en-dessous des employés de cuisine.

**Pourquoi les soignants concernés s'opposent-ils à cette fermeture?**

En étant répartis au sein de dix services de remplacement, ils perdraient ce qu'ils appréciaient dans leur travail: sa polyvalence.

Ils dénoncent aussi la perte de plusieurs acquis liés à leur service: un jour de congé fixe par semaine (pour un plein-temps), le droit à trois semaines de vacances en été et une indemnité pour inconvénient de fonction. Ils subiraient aussi une profonde dégradation de leurs conditions de travail: dans les services auxquels ils seraient rattachés, les rythmes sont devenus intenables.

La fermeture du pool s'inscrit en effet dans le contexte d'une recherche systématique d'économies. La substitution du pool de remplacement par une «agence intérim» institutionnalisant le travail sur appel et la précarité va encore accentuer cette course vers le bas.

**Quelles sont vos revendications?**

Nous refusons la fermeture du pool et revendiquons au contraire des discussions visant à améliorer ce service. Toute dégradation des conditions de travail et de salaire est aussi exclue. En parallèle, nous exigeons une amélioration des conditions de travail pour le personnel soignant œuvrant dans les autres services. Pour obtenir gain de cause, nous devons rester unis et être prêts à la mobilisation. Dans l'immédiat, nous appelons à une nouvelle assemblée du personnel, le 11 septembre à 15 h 45.

**Qu'en est-il de l'organisation syndicale des soignants dans les autres services?**

Les HUG comptent près de 5000 soignants. Mais ce secteur reste peu organisé. Conséquence: c'est là où les conditions de travail ont été attaquées le plus brutalement ces dernières années. Une réalité en contradiction totale avec le discours de la direction, qui clame sa volonté d'écouter le personnel.

Un travail syndical en direction des soignants est donc prioritaire.

C'est dans ce sens que nous menons une campagne en vue des élections au Conseil d'administration des HUG, qui auront lieu en septembre. Nous y présentons trois soignants et militants syndicaux, autour de trois revendications principales: une augmentation des effectifs fixes afin d'assurer la qualité des soins et préserver la santé du personnel; un management à l'écoute, respectueux des lois et des règlements; l'arrêt des externalisations et privatisations de certains services. Nous appelons donc à voter le plus largement possible en faveur de nos candidats, sur la liste 3!



## Agenda militant

**MANGER DEMAIN**  
FRIBOURG

Exposition sur la souveraineté alimentaire  
Samedi 25 août  
Place Python, dès 10 h

**FRIEDRICH DÜRRENMATT ET 1968**  
NEUCHÂTEL

Exposition  
Centre Dürrenmatt Neuchâtel,  
jusqu'au 9 septembre

**LA GRÈVE GÉNÉRALE EN DÉBAT**  
LAUSANNE

Mercredi 12 septembre, de 18 h 30 à 21 h 30  
Salle du Conseil communal de Lausanne, Hôtel de Ville, place de la Palud (1<sup>er</sup> étage)

**DÉFENDONS NOS RETRAITES!**  
FRIBOURG

Manifestation contre les coupes prévues dans les rentes versées par la CPPF  
Jeudi 20 septembre, 17 h 30  
Place Python

**MANIFESTATION NATIONALE DES FEMMES**  
BERNE

Pour l'égalité, contre les discriminations!  
Samedi 22 septembre

**100 ANS DE GRÈVE GÉNÉRALE**  
OLTEN

Événement autour de la grève de 1918  
Samedi 10 novembre 2018, de 14 h à 17 h 30  
Anciens ateliers des CFF

## Impressum

JOURNAL DESTINÉ AUX MEMBRES DU SSP  
PARAIT TOUS LES 2 VENDREDIS DU MOIS

**ÉDITEUR RESPONSABLE**

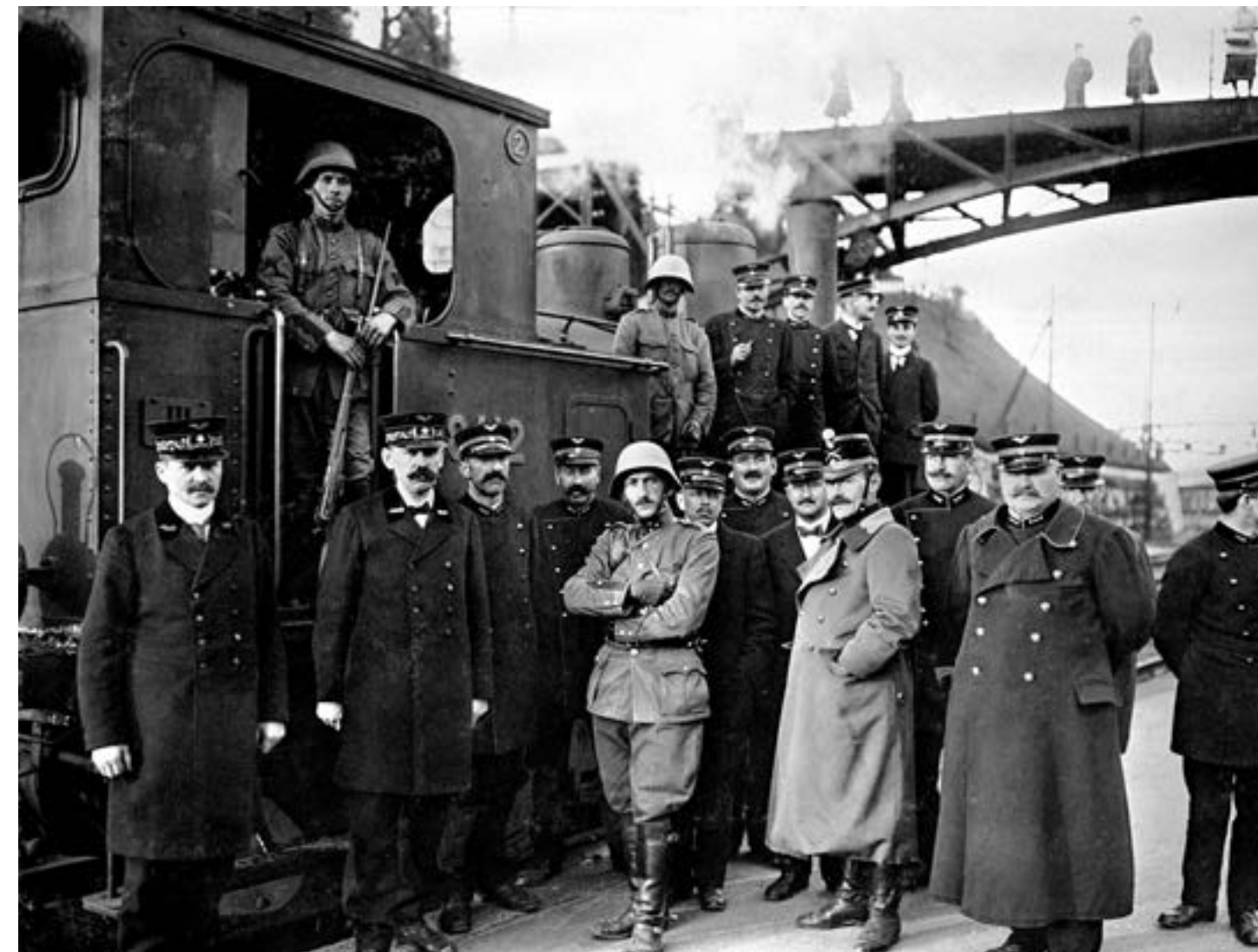
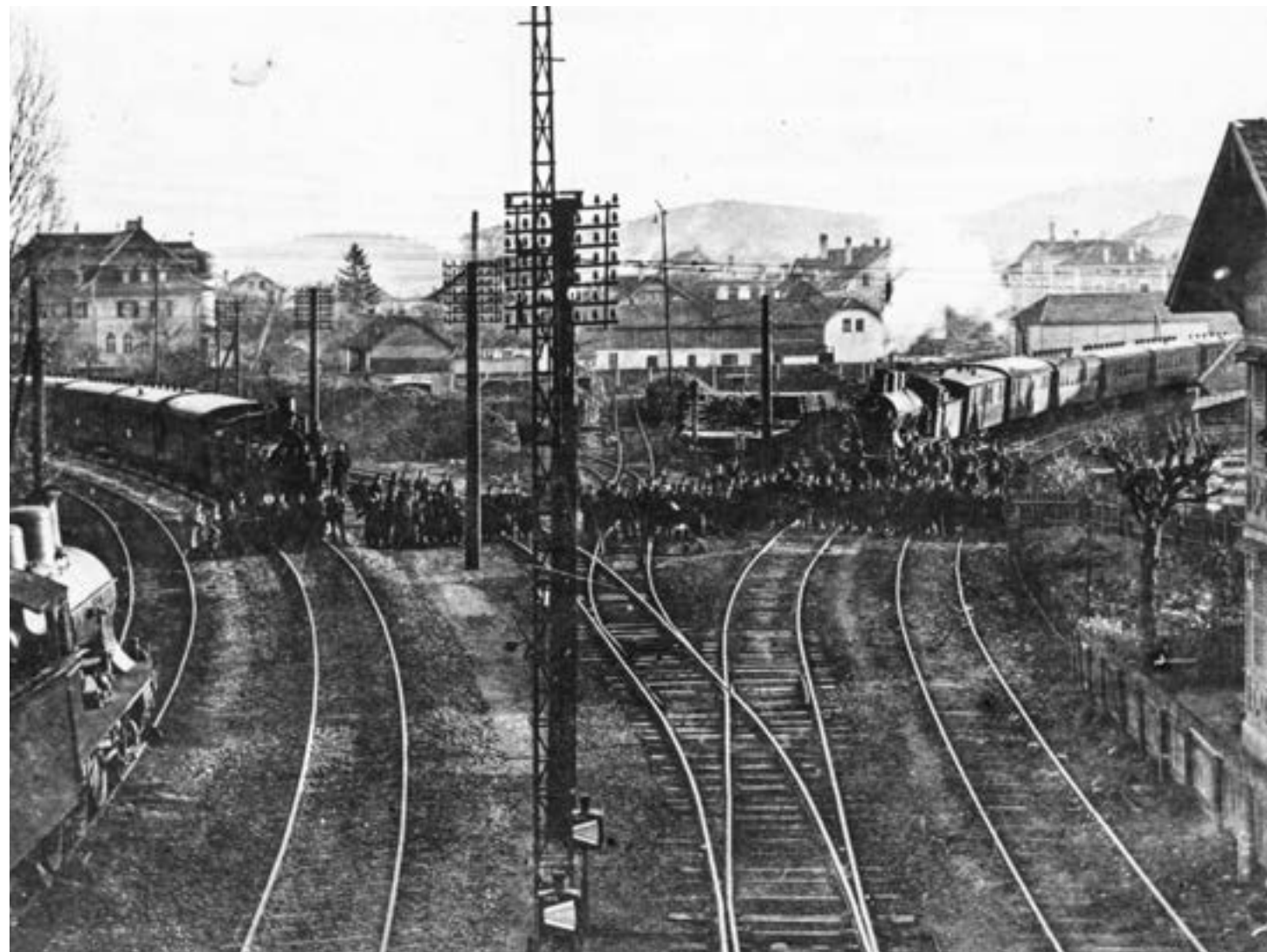
SSP-VPOD  
Stefan Giger  
Secrétaire général  
Case postale 8279  
8036 Zurich  
www.ssp-vpod.ch

**RÉDACTEUR RESPONSABLE**

Guy Zurkinden  
Case postale 1360  
1001 Lausanne  
Tél. 021 340 00 00  
Fax 021 340 00 09  
E-mail: journal@ssp-vpod.ch

**IMPRESSION**

Atar Roto Presse SA, Genève



En Suisse, la grève générale a révélé la force montante du mouvement ouvrier. Mais 1918 a aussi été une année clé pour la constitution d'un bloc bourgeois conservateur, dont l'héritage reste aujourd'hui bien vivant. Interview de l'historien Hans-Ulrich Jost.

# 1918, naissance d'une alliance anti-ouvrière

GUY ZURKINDEN  
INTERVIEW  
ARCHIVES FTMH/  
KEYSTONE . PHOTOS

En Suisse, le débat sur la grève générale a longtemps été confisqué par la droite... Hans-Ulrich Jost – Pendant cinquante ans, et jusqu'à aujourd'hui, une tendance a dominé le débat sur la grève générale de 1918. La droite a utilisé cet épisode historique pour dénigrer, voire disqualifier le mouvement ouvrier, les syndicats et le Parti socialiste suisse. La thèse de ces milieux conservateurs est la suivante: en 1918, des milieux radicaux de gauche auraient essayé de réaliser une révolution bolchevique en Suisse.

Les recherches historiques ont pourtant démontré que c'est une situation sociale fortement dégradée qui a été la cause principale de la grève générale. Pendant la Première Guerre mondiale, une majorité de la population s'est trouvée fortement appauvrie. Frappés par la famine et une mauvaise gestion de la distribution des vivres, les milieux ouvriers étaient révoltés par les bénéfices réalisés par les profiteurs de guerre – banquiers, spéculateurs, industriels et paysans.

Le discours de droite sur le «danger bolchevik» n'a donc pas de fondement historique. Sa fonction est purement idéologique: jeter le soupçon sur la gauche et justifier la formation d'un bloc bourgeois radical-conservateur. Ce bloc bourgeois formé des radicaux, des conservateurs et des paysans sera scellé par l'accession au Conseil fédéral, en 1919, du conservateur catholique fribourgeois Jean-Marie Musy, impitoyable adversaire des socialistes et des syndicats. Il va se maintenir tel quel au pouvoir jusqu'en 1943.

Dans ce sens, pour la bourgeoisie de droite, l'issue de la grève de 1918 a été interprétée comme une contre-révolution réussie.

À droite, certains milieux voulaient en découler avec le mouvement ouvrier...

Au début novembre 1918, il a suffi de la supposition, peu fondée, que la gauche zurichoise préparerait une insurrection bolchevique pour que le Conseil fédéral décrète la levée des troupes – une pro-

vocation pour le mouvement ouvrier. Le Comité d'Olten y a répondu par des grèves partielles et, finalement, la grève générale. Jusque-là, le Comité avait utilisé la grève générale avant tout comme une menace et un moyen de pression. Son objectif était de pousser le Conseil fédéral à négocier des améliorations sociales.

Dans ce contexte, certains éléments de droite ont délibérément poussé à la confrontation, dans l'espoir de donner un coup décisif aux syndicats et au socialisme. Il faut ici mentionner le rôle central joué par trois acteurs: l'armée, les milieux bancaires et les paysans.

Quel rôle vont jouer les dirigeants de l'armée helvétique?

Le général Ulrich Wille et le chef de l'Etat-major général, Théophile Sprecher von Bernegg, sont à la tête de l'armée suisse. Ces deux hommes admirent l'armée prussienne et sont partisans d'une ligne dure. Au cours de la Première Guerre mondiale, le général Wille

s'est fait connaître par ses tentatives de réprimer violemment les grèves et les manifestations, en contournant les autorités politiques civiles. Avec Sprecher von Bernegg, il va chercher l'affrontement contre le mouvement ouvrier et faire pression dans ce sens sur le Conseil fédéral.

En janvier 1918 déjà, avant même que le Comité d'Olten envisage sérieusement la possibilité d'une grève générale, Sprecher von Bernegg demandait au Conseil fédéral de créer une commission pour parer à cette éventualité – dans l'objectif de préparer la mobilisation des troupes et le cadre juridique à même de réprimer les grévistes.

Cette ligne dure était-elle partagée par les milieux économiques?

Les banquiers ont joué un rôle important dans l'escalade vers la grève générale.

La grève des employés de banque zurichois, à la fin du mois de septembre 1918, est un chapitre décisif pour comprendre la position des milieux financiers.

Les employés de banque zurichois revendiquaient une augmentation salariale et la reconnaissance de leur association professionnelle. Mais les représentants de la place financière vont refuser toute discussion avec l'Association des employés de banque zurichois. Face au blocage, ceux-ci décident de faire grève. Pour eux, c'est une grande première. Ils sollicitent le soutien de l'Union ouvrière zurichoise, qui déclenche une grève générale d'une demi-journée à Zurich. Le mouvement sera d'une efficacité redoutable: il réussira à bloquer l'entrée de toutes les banques et forcera les banquiers à s'asseoir à la table des négociations. La place financière est profondément choquée par cette grève. Pour ses dirigeants, il devient impératif de mettre fin à la montée de la combativité ouvrière. Le comité de l'Association suisse des banquiers (ASB) s'adresse alors au Conseil fédéral. Il dénonce les «menaces» que l'Union ouvrière zurichoise ferait peser sur l'Etat de droit et demande au gouvernement de mettre

toute l'énergie nécessaire pour défendre la propriété privée. Le danger d'un «coup de force bolchevik» est évoqué. Ce thème sera repris avec insistance par le général Wille.

Ces pressions joueront un rôle important dans l'envoi des troupes à Zurich.

Pourquoi les banquiers ont-ils poussé à la confrontation?

Au sortir de la Première Guerre mondiale, la place financière helvétique est intacte. De nombreux capitaux ont trouvé refuge en Suisse, et les banques ont la possibilité de se déployer à l'étranger. On se trouve au seuil du véritable décollage de la place financière internationale basée dans notre pays.

Dans cette phase décisive, la stabilité sociale est un atout extrêmement important afin de donner confiance aux clients des banques. D'où la position très dure de l'ASB.

La crainte du communisme a-t-elle joué un rôle important dans la réponse bourgeoise à la grève générale?

Dans les discours bourgeois, l'antibolchevisme tenait une place centrale en 1918 – qu'il gardera longtemps après. Je pense cependant que les banques et le Conseil fédéral ne craignaient pas vraiment une révolution bolchevique. Il y a plutôt eu une instrumentalisation du «péril bolchevik» par les durs de la droite, afin de justifier la répression du mouvement ouvrier.

Plus qu'une révolution, les banques craignaient les désordres sociaux, qui auraient pu entraîner des retraits de capitaux. Ils pensaient que, face à des syndicats capables d'organiser une grève générale à Zurich, il fallait un gouvernement à la poigne de fer. L'ASB appelait de ses vœux un exécutif bourgeois clairement ancré à droite – et excluant tout compromis avec le mouvement ouvrier. À cette époque, nombre d'entrepreneurs étaient aussi persuadés que, face au mouvement syndical, la confrontation valait mieux que la négociation. Au niveau international, certaines théories en vogue à droite affirmaient même, avant la Première Guerre mondiale, qu'un conflit majeur permettrait

d'éviter le déclenchement d'une révolution pour une longue période.

Quel rôle la paysannerie va-t-elle jouer dans ce conflit?

En 1918, cinq semaines avant la Grève générale, Rudolf Minger crée le Parti des paysans, artisans et bourgeois (PAB) – l'ancêtre de l'actuelle UDC. Le PAB va connaître un vif succès. À ses débuts, il tient un discours violent contre les élites, dénonçant les «sacs d'argent» des entrepreneurs. Mais ce sera finalement son antisocialisme viscéral qui va l'emporter.

Malgré cette «radicalité», le PAB deviendra un parti gouvernemental en 1930, avec l'accession de M. Minger au Conseil fédéral.

Cette intégration du parti paysan à Berne a une explication: pour réprimer la grève générale, la bourgeoisie s'est appuyée sur les paysans. En novembre 1918, l'armée a mobilisé des troupes recrutées dans les campagnes – elle ne se fait pas aux soldats issus des quartiers ouvriers.

La paysannerie va être largement remerciée pour ce soutien: les subventions qui lui sont destinées vont prendre l'ascenseur. Ce sont avant tout les gros paysans du plateau et les barons du fromage qui vont en profiter. Les milieux paysans formeront ainsi le troisième acteur du bloc bourgeois-conservateur qui va se former après la grève générale et se maintiendra jusqu'en 1943.

Comment expliquer l'intégration du Parti socialiste au Conseil fédéral à cette date?

C'est seulement à la veille de la Seconde Guerre mondiale que la droite va réellement chercher le compromis avec le syndicalisme et le PSS. Il y aura d'abord le premier accord de Paix du Travail, en 1937, puis l'élection du premier conseiller fédéral socialiste, Ernst Nobs, à la fin de l'année 1943.

À côté d'une aile dure, la bourgeoisie connaissait aussi une aile progressiste, favorable à une politique plus sociale. Cette aile libérale est illustrée par l'accession du conseiller fédéral Rudolf Stämpfli. Membre du Parti radical, cet ancien

directeur des activités commerciales et sociales au sein de l'entreprise Von Roll – dont il présidera plus tard le Conseil d'administration – siègera au Conseil fédéral de 1940 à 1947.

Partisan patronal résolu, M. Stämpfli va cependant pousser à l'introduction de l'AVS, qui sera acceptée en votation populaire en 1947. Il instituera aussi un contrôle des prix durant la guerre et décrètera l'obligation des contrats collectifs obligatoires.

Plus qu'une révolution, les banques craignaient les désordres sociaux, qui auraient pu entraîner des retraits de capitaux

Pour quelle raison? Je pense que les milieux bourgeois ont voulu éviter que l'explosion sociale de 1918 ne se répète à la fin de la Seconde Guerre mondiale. La grève générale avait été une conséquence de l'intransigeance du Conseil fédéral de l'époque, qui refusait toute discussion avec le Comité d'Olten. Dans les années 1940, la bourgeoisie a tiré les leçons de cet épisode et décidé d'intégrer le PSS – qui, entretemps, avait abandonné la référence à la «lutte des classes» et intégré la défense nationale et l'armée suisse dans son programme. Je pense que la menace du fascisme – donc d'un corporatisme dicté par l'Etat – a aussi pesé sur les organisations économiques et les syndicats. Une partie non négligeable de la droite, du Conseil fédéral et des milieux économiques trouvaient le fascisme attrayant. Mais une majorité de la bourgeoisie a préféré un compromis avec le mouvement ouvrier, devenu très modéré, à un diktat de l'Etat sur l'économie.

Aujourd'hui, le leader de l'UDC, Christoph Blocher, invoque à nouveau le «danger bolchevik» pour discréditer la grève générale...

Une droite de tradition autoritaire, conservatrice et xénophobe, opposée

au libéralisme parlementaire et au suffrage universel, a des racines profondes en Suisse – et ce depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle. L'«esprit suisse» est loin d'être libéral et démocratique par essence: n'oublions pas que la modernisation du système politique a dû être imposée depuis l'étranger!

Cet héritage refait surface régulièrement. L'UDC de Christoph Blocher – qui est le descendant direct du PAB – utilise aujourd'hui les principales ficelles de cette «avant-garde réactionnaire»: patriotisme, histoires mythiques, folklore, etc. L'UDC prétend aussi défendre les paysans – ce qui est une énorme hypocrisie, car ce parti est favorable à la signature d'accords de libre-échange qui signeraient

l'arrêt de mort de l'agriculture suisse. M. Blocher renoue ainsi avec une tradition dangereuse, en dénigrant le mouvement ouvrier. C'est le signe d'une époque. Comme dans les années 1930, la droite radicale exerce aujourd'hui une pression sur l'ensemble de la culture politique. ■

#enough18

## Manifestation

Samedi 22 septembre 2018  
13h30 Schützenmatte Berne

Pour l'égalité  
Contre les discriminations  
et le sexisme !



### Toutes et tous à la manif !

Des transports en commun sont organisés pour vous conduire gratuitement à Berne. Un train spécial partira de Genève, avec arrêt à Nyon, Morges, Lausanne et Fribourg. Pour les autres régions, des bus seront organisés en commun avec les autres syndicats.

Informations sur [www.ssp-vpod.ch](http://www.ssp-vpod.ch).

ssp vpod

## Cours de formation SSP Responsabilité civile et pénale des enseignant-e-s

Quelles précautions prendre avant et pendant une sortie scolaire? La responsabilité des enseignant-e-s, notamment lors des sorties scolaires (camps, voyages d'études, etc.), suscite de nombreuses interrogations et inquiétudes. Cette thématique sera abordée sous ses aspects juridiques et pratiques. Nous précisons les notions de responsabilité civile, pénale et administrative et nous examinerons plusieurs exemples concrets. Nous pourrions ainsi mettre en évidence quelques recommandations quant aux précautions à prendre et aux comportements à adopter

**Mercredi 26 septembre 2018, de 14 h à 17 h 30**

**Hôtel des Associations, rue Louis-Favre 1, Neuchâtel (près de la gare)**

Intervenants: Carole Wahlen, avocate, Cora Antonioli, enseignante, présidente SSP – Enseignement Vaud et Philippe Martin, Secrétaire central

Les non-membres paient 300 francs.

Inscription par e-mail: [central@ssp-vpod.ch](mailto:central@ssp-vpod.ch)

Indiquez vos coordonnées (nom/prénom + adresse) et le titre du cours!

Délai d'inscription: 12 septembre 2018

**AUTOMNE  
PARMI MERLOT  
ET CHÂTAIGNES**

valable septembre et octobre

Standard à CHF 260.- 305.- p.p. prix net SSP Superior à CHF 300.- 330.- p.p. prix net SSP

3 nuits en chambre double avec balcon, douche, WC, coffre-fort, sèche-cheveux, frigo, TV SAT, petit déjeuner, 1 menu Gourmet à 4 plats « Châtaignes et Merlot », 2 repas du soir à 3 plats, 1 bouteille de vin Merlot, parking, WIFI, service et TVA

Hôtel: - 15% sur les offres et les prix spéciales - 25% sur la liste des prix	Bungalow: - 15% sur les offres et les prix spéciales - 20% sur la liste des prix
---	--

Hotel Ristorante IGrappoli • 6997 Sessa Tel. 091 608 11 87 • [www.grappoli.ch](http://www.grappoli.ch) • [info@grappoli.ch](mailto:info@grappoli.ch)

## Comité national du 29 juin 2018

Lors de sa réunion du 29 juin 2018, le Comité national du SSP a:

- débloqué par précaution des fonds du secours de grève pour financer d'éventuelles mesures de lutte contre la détérioration des conditions de la caisse de pensions du canton de Bâle-Campagne;
- discuté des succès et des défis de régions SSP particulières (régions choisies pour cette séance: Schaffhouse et Tessin);
- pris connaissance du compte rendu de la Conférence fédérative Formation, éducation et recherche des 16 et 17 mars 2018 à Neuchâtel et a ratifié l'élection de la présidente et des membres de la commission fédérative correspondante ainsi que du délégué de cette dernière à l'Assemblée des délégué-e-s de la fédération;
- garanti la couverture de 50% des coûts de personnel pour la première année d'un projet de construction syndicale mené par la région Bâle dans le secteur de la santé; les décisions sur la suite de ce projet se fonderont sur les évaluations intermédiaires du projet;
- donné mandat au Secrétariat central de compléter la délégation du SSP au Congrès de l'USS des 30 novembre et 1<sup>er</sup> décembre 2018 à Berne, de manière à respecter tous les quotas en vigueur concernant la représentation des sexes, les régions linguistiques, la répartition entre membres de la base et employé-e-s du SSP et de faire en sorte qu'au moins les grandes régions de notre syndicat soient représentées;
- abordé la question de la visibilité du SSP lors de la grande manifestation des femmes du 22 septembre 2018.

Stefan Giger, secrétaire général

## Assemblée des délégué-e-s de la fédération du 9 juin 2018

Lors de sa réunion du 9 juin 2018, l'Assemblée des délégué-e-s a:

- élu à l'unanimité Barbara Jörg (région Berne Villes, communes et énergie) comme nouveau membre du Comité national ainsi que Natacha Wey (jusqu'à présent secrétaire centrale adjointe) en tant que secrétaire centrale; nous les félicitons chaleureusement pour leur élection!
- discuté «Loi relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS» (projet anciennement appelé «Paquet fiscal 17» et dorénavant «RFFA»), sur la base d'un exposé présenté par Daniel Lampart, économiste en chef de l'USS et d'une résolution de la région Vaud; la décision du SSP à ce sujet sera prise par l'Assemblée des délégué-e-s de cet automne, lorsque le contenu définitif de ce projet sera connu;
- approuvé les comptes annuels 2017 de la fédération et de ses institutions non indépendants et pris connaissance du plan financier 2019-2020;
- pris acte des rapports d'activité et des comptes annuels des trois fondations du SSP (Œuvre de vacances, Caisse au décès et Fonds d'entraide pour les interprètes);
- reçu des informations au moyen de brefs rapports de commissions fédératives sur la manière dont est discuté le thème de la «digitalisation/numérisation» dans les secteurs où le SSP est présent;
- discuté les propositions du SSP soumises au Congrès de l'USS; l'assemblée a approuvé la proposition de la Commission fédérative Formation, éducation et recherche intitulée «Pour une reconnaissance du burn-out en tant que maladie professionnelle», ainsi que la proposition de la Commission fédérative des femmes en faveur d'une journée d'action et de grève féministe le 14 juin 2019; l'assemblée a, par contre, modifié la proposition de la région Berne Villes, communes et énergie concernant la problématique des unions syndicales communales et régionales et fixé les grands lignes d'une proposition du SSP sur les services publics (à rédiger par le Comité national) à l'intention du Congrès de l'USS ainsi que celles d'une proposition en faveur d'une campagne inter-fédérations de sensibilisation aux syndicats;
- renoncé à fixer des mots d'ordres pour les trois objets de la votation fédérale du 23 septembre 2018 (contre-projet direct à «l'initiative vélo», initiative «pour des aliments équitables» et initiative «pour la souveraineté alimentaire»).

Stefan Giger, secrétaire général

## Comité national du 4 mai 2018 à Lausanne

Lors de sa réunion du 4 mai 2018, le Comité national du SSP a:

- approuvé les comptes annuels 2017 de la fédération et de ses institutions non indépendants et a pris connaissance du Plan financier 2019-2020, à l'intention de l'Assemblée des délégué-e-s de la fédération;
- donné son approbation aux comptes annuels et aux rapports d'activité 2017 de la Fondation SSP pour les vacances et du Fonds d'entraide SSP pour les interprètes, en sa qualité de conseil de fondation de ces deux fondations;
- préparé la Conférence des présidente-e-s du SSP, qui se déroulera le 30 juin 2018 à Olten;
- travaillé sur le prochain Congrès de l'USS et discuté une proposition du SSP concernant les services publics ainsi qu'une proposition émanant de la Commission fédérative des femmes et demandant que l'USS s'engage à organiser une journée nationale d'action et de grève féministe en 2019;
- répondu à une proposition de la Commission du personnel du SSP par une explicitation d'un point du règlement du personnel: le renchérissement négatif de ces dernières années n'est pas reporté sur les salaires du personnel et, en contrepartie, les augmentations de salaire ne seront envisagées qu'à partir du moment où le renchérissement aura à nouveau dépassé l'indice de référence des prix à la consommation choisi par le SSP, à savoir celui de juin 2013 (99,3 points);
- fixé l'ordre du jour de l'Assemblée des délégué-e-s de la fédération du 9 juin 2018;
- pris note des comptes rendus concernant la Conférence fédérative de la migration et l'initiative RASA et mené une discussion sur ces sujets;
- discuté des succès et des défis de régions SSP particulières (région choisie pour cette séance: Suisse orientale).

Stefan Giger, secrétaire général

FRIBOURG CAISSE DE PRÉVOYANCE DU PERSONNEL DE L'ÉTAT

## MANIFESTATION LE 20 SEPTEMBRE !

Le SSP – Région Fribourg et la Fédération des employés de l'Etat (FEDE) appellent le personnel de l'Etat et des institutions affiliées à la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat (CPPEF) à se mobiliser durant les négociations avec le gouvernement cantonal, qui débute-tout au début du mois de septembre.

Une manifestation se tiendra le 20 septembre, à 17 h 30 (heure à confirmer). L'objectif de cette mobilisation est de s'opposer aux baisses massives de rentes prévues dans le projet du Comité de la CPPEF, et d'exiger que le Conseil d'Etat prenne en charge la plus grande partie du financement nécessaire pour pérenniser la CPPEF.

Actuellement, contrairement à ses affirmations, le Conseil d'Etat ne met pas un franc dans cette révision. L'ensemble de l'effort – soit 1,8 milliard de francs, selon les calculs de la CPPEF – serait donc supporté par le personnel.

Pour mémoire, le projet du Comité de la CPPEF, appuyé par le Conseil d'Etat, prévoit une baisse moyenne des rentes de 21,5%. Pour certains salariés, la diminution pourrait aller jusqu'à 40% !

Les salariés concernés subiraient donc des baisses massives de rentes: pour un employé dont l'espérance de rente est actuellement de 3500 francs par mois, la perte pourrait être supérieure à 1000 francs mensuels! Autant dire que certains employés n'arriveraient plus à boucler leurs fins de mois.

Une telle révision provoquerait par ailleurs un exode de salariés, qui péjorerait le fonctionnement du service public.

Les calculs du SSP montrent que, pour l'instant, le Conseil d'Etat ne met pas un franc pour financer les réformes proposées par le Comité de la CPPEF. Ainsi, le milliard que le gouvernement a annoncé vouloir injecter dans la CPPEF – 500 millions de francs pour les mesures transitoires, 500 millions de francs pour la recapitalisation – serait intégralement financé par la diminution prévue de la cotisation de l'employeur, à hauteur de 3%.

En prenant en compte une augmentation de la masse salariale et des effectifs, il est même probable que l'Etat de Fribourg gagnerait de l'argent dans cette opération!

Le SSP a d'ores et déjà proposé à l'Exécutif un modèle alternatif. Ce dernier permettrait de maintenir le niveau des rentes et le système basé sur la primauté des prestations, tout en satisfaisant aux exigences légales – qui imposent un taux de couverture de 80% au 1<sup>er</sup> janvier 2052.

Ce modèle impliquerait une diminution du taux technique et du taux de rendement moins importante que celle prévue pour l'instant par le Comité de la CPPEF. Toutefois, les taux proposés par le SSP – 2,75% pour le taux technique; 3,25% pour le taux de rendement – sont tout à fait réalistes: la moyenne des rendements de la CPPEF, ces 15 dernières années, est supérieure à 4%.

Le SSP souhaite aussi que, comme cela a été le cas en 2014, le personnel puisse se prononcer sur plusieurs variantes.

GAËTAN ZURKINDEN  
SECRÉTAIRE SSP . RÉGION FRIBOURG

FRIBOURG RÉFORME DE LA «GOVERNANCE DE L'HFR»

## DES PROPOSITIONS INEFFICACES, VOIRE DANGEREUSES

Début juin, le Conseil d'Etat a mis en consultation un avant-projet de loi modifiant l'organisation des établissements hospitaliers publics. Pour le SSP – Région Fribourg, les propositions faites par le Conseil d'Etat ne changeront rien à la situation, voire même la péjoreront. Pour rappel, l'avant-projet de loi propose trois soi-disant «nouveauautés»: réduire de 9 à 7 le nombre de membres du Conseil d'administration; instituer un «Comité de sélection» censé «offrir une garantie complète que les personnes nommées répondent aux exigences liées à la gestion d'un hôpital dans le contexte concurrentiel actuel»; supprimer la présence d'un représentant du Conseil d'Etat au sein du Conseil d'administration.

Cette dernière décision ne pourrait que distendre encore plus le lien entre l'HFR et le Conseil d'Etat et, par conséquent, affaiblir le statut de service public de l'établissement.

L'avant-projet de loi ignore malheureusement les véritables raisons de la crise majeure vécue par l'HFR: le manque de surveillance et de pilotage de cette institution de la part du gouvernement. L'HFR est une unité administrative de l'Etat de Fribourg. Or, l'autonomie dont bénéficie

l'hôpital public a été appliquée de manière beaucoup trop large par les autorités depuis l'introduction de la LHFR: le gouvernement ne s'implique plus du tout dans le fonctionnement et la gestion de cet établissement.

Seul un contrôle plus marqué permettra de résoudre les problèmes de l'HFR, et combattre les dynamiques de privatisation à l'œuvre au sein de cet établissement.

Le SSP soumet donc deux variantes alternatives au Conseil d'Etat:

- Construire un modèle sur la base du CHUV, qui est un service de l'Etat de Vaud et fonctionne nettement mieux que l'HFR. Surtout, ce modèle obligerait l'Etat à assumer son rôle de garant du service public.

- Garder l'HFR comme établissement autonome de l'Etat de Fribourg, mais avec un véritable contrôle de la part du Conseil d'Etat, sur le modèle de l'Etablissement de détention fribourgeois (EDFR).

GAËTAN ZURKINDEN  
SECRÉTAIRE SSP . RÉGION FRIBOURG

NEUCHÂTEL PRISE DE POSITION SUR LE RAPPORT HOSPITALIER

## LA LOGIQUE MARCHANDE : UNE ANOMALIE À L'HÔPITAL PUBLIC

Dans un récent dossier, le SSP – Région Neuchâtel alerte les député-e-s sur les dangers de la progressive transformation de l'Hôpital neuchâtelois (HNE) en entreprise. Le SSP dénonce avant tout la forme juridique que le Conseil d'Etat suggère de donner aux différentes entités, soit la société anonyme (SA). Les principes d'une SA – qu'elle soit en mains publiques ou non – sont avant tout la rentabilité, l'intérêt des actionnaires et la compétitivité sur un marché donné.

Cette formule ferait basculer les hôpitaux dans un cadre légal régi par le Code des Obligations (CO) et balayerait la prépondérance des autorités cantonales, tant dans le choix des missions hospitalières que dans leur rôle de garant d'un service public universel.

Le SSP estime que les politiques d'austérité privent nos hôpitaux des moyens suffisants pour leur permettre de délivrer des prestations à l'ensemble de la population, sans discrimination ni altération de l'accès aux soins. Outre les dotations et le nombre d'emplois

qui risquent de disparaître si l'on suit la logique économique d'une SA, les conditions de travail du personnel seront elles aussi impactées. Le changement de cadre légal du droit public au droit privé comporte un risque de détérioration, non sans conséquences sur la qualité des soins et la prise en charge globale des patients.

Le SSP se bat contre l'externalisation des crèches et d'une partie du secteur du nettoyage au sein d'HNE. La restructuration décidée par la direction met en péril les conditions des travailleuses et des travailleurs. Ces méthodes indiquent que nous sommes au début d'une privatisation étendue.

Le SSP invite les député-e-s à prendre connaissance de notre dossier avant de rendre leur décision. Il peut être consulté sur notre site: <https://neuchatel.ssp-vpod.ch>

YASMINA PRODUIT  
SECRÉTAIRE SSP . RÉGION NEUCHÂTEL

NEUCHÂTEL LANCEMENT D'UNE INITIATIVE CANTONALE

## POUR UNE ÉCOLE ÉQUITABLE ET EFFICIENTE !

Alors que le canton de Neuchâtel cherche encore et toujours des options d'économies et met en œuvre toutes sortes de mesures dont certaines touchent directement l'éducation, le Syndicat autonome des enseignants neuchâtelois (SAEN), le SSP – Région Neuchâtel (SSP – RN) et la Fédération des associations de parents d'élèves de Neuchâtel (FAPEN) lancent une initiative populaire cantonale. Objectif: simplifier et harmoniser un système devenu redondant et inégalitaire.

La régionalisation votée en 2011 par le Grand Conseil n'a pas eu les effets escomptés, bien au contraire. Les coûts de l'école obligatoire se sont envolés. Pis encore, les disparités de traitement des élèves et des enseignants se sont creusées selon les centres scolaires.

En effet, pour une population inférieure à celle de la région lausannoise, le canton de Neuchâtel a fragmenté le pilotage de ses écoles en sept cercles couvrant treize centres scolaires. Le problème n'est pas l'existence de ces entités, mais l'importance des compétences que l'Etat leur a attribuées.

Contrairement aux autres cantons, des prérogatives pédagogiques leur ont été cédées, ce qui a pour conséquence, par exemple, qu'un élève en difficulté est traité différemment selon le lieu de domicile de ses parents.

En fonction des choix des autorités communales et des moyens à disposition, certains profils seront privilégiés, variant au gré des centres scolaires; il en va de même pour les cas de redoublement.

Dans ce nouveau système, le rôle de l'Etat a été réduit au strict minimum: il définit les méthodes et les moyens d'enseignement; il ratifie les mesures prises par les Conseils communaux ou les comités scolaires régionaux et assure un rôle de référent pour les centres scolaires.

Le comité d'initiative invite la population neuchâteloise à signer son initiative législative populaire cantonale, pour que:

- L'École devienne, comme dans tous les cantons, une prérogative cantonale.

- Tous les élèves du canton accèdent aux mêmes prestations, quel que soit leur lieu de domicile.

- Toutes les décisions importantes sur le cursus des élèves soient prises par des professionnels de l'enseignement.

- Une structure simplifiée évite la multiplication d'une machine administrative déjà lourde.

Enfin, nous demandons que les économies nécessaires au canton ne soient pas faites via une réduction des prestations, mais par une unification, une optimisation des ressources scolaires.

Le saviez-vous ?

- Les élèves en difficulté n'ont pas droit aux mêmes mesures d'aide selon les cercles scolaires.

- Les élèves en formation spécialisée n'ont pas le même nombre d'heures ni les mêmes branches selon les cercles scolaires.

- Certaines familles choisissent leur lieu de résidence en fonction de la qualité et des pratiques des centres scolaires.

- Les autorités locales prennent la décision finale concernant le redoublement d'un élève, décision qui peut devenir financière.

- Chaque cercle scolaire a son propre site internet, ses outils de gestion, ses plateformes informatiques.

- Une famille en conflit avec l'école ne sait plus à qui s'adresser.

Ce ne sont que quelques exemples, la liste ne s'arrête pas là!

PIERRE GRABER, SAEN  
CLAUDE GRIMM, SSP . RÉGION NEUCHÂTEL  
JACQUES BOUVIER, FAPEN



L'agression de cinq femmes à Genève prouve une fois de plus la nécessité d'une mobilisation féministe. Le 22 septembre, mobilisons-nous toutes et tous à Berne !

# Mobilisées contre la violence

MICHELA BOVOLenta . SECRÉTAIRE CENTRALE SSP  
KEYSTONE . PHOTO

Le 8 août dernier, cinq femmes qui rentraient chez elles après une soirée en boîte se sont fait tabasser par un groupe d'hommes à Genève. Une manifestation a été immédiatement organisée par les milieux féministes et de gauche, suivie d'autres rassemblements dans des villes romandes et jusqu'à Zurich et Berne. Alors que, depuis des mois, les femmes se mobilisent contre les violences sexistes, cette agression a fait, à juste titre, couler beaucoup d'encre. Quelques jours avant cet événement, la vidéo d'une jeune parisienne recevant une baffe de la part d'un jeune homme qui l'avait harcelée verbalement et n'avait pas supporté qu'elle réagisse avait fait le buzz sur les réseaux sociaux.

Ces agressions se sont passées dans la rue, et non pas sur un lieu de travail. Pourtant, en tant que femmes syndicalistes, nous nous sentons concernées.

**UNE VIOLENCE INDIVISIBLE.** Nous sommes concernées parce que la violence à l'encontre des femmes est une et indivisible: celui qui agresse une femme dans la rue ne respectera ni sa compagne à la maison, ni sa collègue sur le lieu de travail. C'est une réalité qui fait mal. Mal aux femmes, qui ne peuvent se sentir en sécurité nulle part. Mal aux hommes, qui peuvent se sentir mis en cause injustement. C'est peut-être en raison de ce malaise que le débat a rapidement glissé, une fois de plus, sur la question des migrants. Cet homme étranger qui viendrait d'un ailleurs lointain – même s'il est né ici –, qui aurait une autre culture, que l'on devine inférieure à la nôtre, et qui aurait une image rétrograde de la femme représente l'échappatoire idéale: se rassurer, se disculper, se désresponsabiliser. En parlant du migrant, en accusant les femmes de gauche qui ont lancé les premières mobilisations de faire dans l'angélisme, on escamote le sujet principal: la violence à l'encontre des femmes.

**SEXISME SANS FRONTIÈRES.** Pourtant, durant ces derniers mois et années, nous avons assisté à nombre de scandales qui ont impliqué des hommes blancs, cultivés, riches, bien de chez nous: des Strauss-Kahn, des Weinstein, des Berlusconi, des Buttet. Certes, les formes et l'intensité varient. Mais les mécanismes sont comparables. Si bien que les femmes se mobilisent partout: de Bombay à New York, de Buenos Aires à Madrid en passant par Genève. Alors, admettons que la violence contre les femmes ne connaît pas de frontières: ni de territoire, ni de race, ni de classe. Il s'agit d'une violence de genre enracinée dans un sexisme ordinaire.

**RÉACTION DÉCEVANTE.** Face au tollé soulevé par l'agression des cinq genevoises, le conseiller d'Etat Pierre Maudet s'est senti en devoir de réagir. Sans surprise, il a pointé du doigt les immigrés qui auraient grandi dans des cultures patriarcales, sous-entendant que la culture suisse n'en serait pas une. Fort de ce constat, il propose d'améliorer l'intégration des migrants. Le ministre propose aussi d'augmenter les effectifs de la police. Pas besoin de consulter une boule de cristal pour deviner qu'avec ce type de mesures, on n'ira nulle part. Augmenter les effectifs de la police, c'est en effet intervenir au bout du processus. Alors qu'il faut agir en amont, en menant de vraies campagnes de prévention dans les écoles, les entreprises, les instances judiciaires.

**ÉGALITÉ ET SERVICE PUBLIC.** Pour mettre en échec la violence à l'encontre des femmes, il faut surtout faire progresser l'égalité dans les faits en mettant fin aux discriminations et au sexisme. Il faut aussi, et cela nous intéresse particulièrement comme syndicat des services publics, mettre en place une vraie politique publique de l'égalité – qui comprend la prévention et l'aide aux



victimes de violence, mais aussi des mesures de lutte contre les discriminations et de promotion de l'égalité dans les domaines professionnel, familial et de la vie publique. Pour cela, il faut des moyens financiers à même de développer le service public.

Or, c'est le contraire qui se passe. Il y a deux ans, le Conseil fédéral décidait par exemple de supprimer, dès 2019, l'aide financière prévue dans la Loi sur l'égalité à onze services de consultation pour les femmes, répartis sur tout le territoire national.

Face à un tel immobilisme, la seule solution est que les femmes, soutenues par les hommes solidaires, prennent les choses en main et se mobilisent à nouveau.

D'abord le 22 septembre, puis pendant toute l'année, jusqu'à la grève du 14 juin 2019.

Sur le vif

## VERS UNE GRÈVE FÉMINISTE!

La tâche qui reste à accomplir pour faire passer l'égalité des droits dans les faits est énorme. Les femmes savent que rien ne leur est donné. Le débat sur l'agression des cinq femmes genevoises le prouve, une fois de plus.

Les premières réunions autour de l'idée de faire une grève féministe en 2019 ont été très fructueuses. Des collectifs se sont mis sur pied dans tous les cantons romands. Nos amies alémaniques et tessinoises tiendront des assises le 8 septembre prochain.

Les femmes présentes sont de toutes les générations. Les plus anciennes se sont battues pour le droit de vote des femmes; nombreuses sont celles qui ont participé à la première grève des femmes, le 14 juin 1991. Les plus jeunes découvrent le féminisme et donnent un nouvel élan au mouvement. Les milieux présents sont variés: syndicats et organisations LGBT, partis politiques et organisations de défense des migrantes.

Ensemble, nous participerons à la manifestation du 22 septembre à Berne. Ensemble, nous organiserons une grève des femmes le 14 juin 2019.

Car le temps est venu de donner le coup de massue à un système patriarcal qui a fait son temps. MB ■

Pour l'égalité,  
contre les discriminations

Manifestation nationale  
Samedi 22 septembre, 13 h 30  
Schützenmatte, Berne

## DIRECT DU DROIT Par Christian Dandrès

AVOCAT

# DES REMPARTS LARGEMENT INSUFFISANTS

Depuis juin, les mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes (ci-après LC) sont à nouveau sur le devant de la scène. Ignazio Cassis, en charge des Affaires étrangères, s'est exprimé sur le projet d'accord institutionnel en négociation avec l'Union européenne (UE). Le PLR avait laissé entendre que ces mesures pourraient être assouplies, avant que Johann Schneider-Ammann lui emboîte le pas. L'USS a rétorqué que le Conseil fédéral se livrait à une attaque grossière contre les salariés, bientôt suivi par le patronat.

Les médias ont relaté ces échanges en présentant les mesures comme «ces remparts élevés face à la sous-enchère salariale» et la Suisse comme assiégée par l'UE<sup>1</sup>.

Blaise Mathey, Directeur de la Fédération des entreprises romandes (FER), a sèchement invité le Conseil fédéral à «écouter ceux qui sont dans la pratique, pas ceux qui font de grandes théories»<sup>2</sup>.

Judicieux conseil!

Le patronat s'accommode en effet bien de ces protections qui, en pratique, sont largement inopérantes. Hormis quelques situations, comme le secteur du bâtiment et le secteur domestique, ces mesures d'accompagnement sont insuffisantes pour protéger les salariés.

À l'issue de la stagnation des années 90, la LC était décisive pour le rétablissement de la marge de profit des entreprises. Par la mise en concurrence des travailleurs, les employeurs cherchaient à augmenter la productivité du travail et à faire pression sur les salaires.

La période qui a précédé la campagne sur la LC fut un moment-clé où les directions syndicales disposaient d'un rapport de force favorable pour obtenir des avancées sur des revendications essentielles telles que la protection des délégués élus par les salariés ou le salaire minimum.

Leur soutien s'est finalement cristallisé autour des mesures d'accompagnement, qui font apparaître les carences du droit suisse du travail et l'absence de salaires minimaux correspondant à la réalité. Or, pour lutter contre le dumping, les travailleurs doivent pouvoir négocier à armes égales des CCT capables d'assurer une protection efficace. En l'état du droit, cela n'est pas possible. Ces failles ont pour conséquences que les mesures d'accompagnement ont parfois eu l'effet inverse que celui escompté: dans bien des CCT, des salaires minimaux insuffisants servent de tremplin à la sous-enchère salariale.

Le bilan est sans appel.

Pour l'ensemble de l'économie, selon l'OFS<sup>3</sup>, les salaires réels stagnent depuis le début des années 2000 (ils ont même baissé de -0,1% entre 2016 et 2017) et le revenu mensuel brut des travailleurs étrangers (5893 francs) est inférieur à celui des suisses (6808 francs). Le salaire n'est qu'un aspect du dumping, qui se manifeste aussi par la prolongation du temps de travail, l'accomplissement d'heures supplémentaires non payées, le licenciement d'employés âgés et l'engagement de salariés surqualifiés.

Depuis l'instauration des mesures d'accompagnement en 2005, la situation des travailleurs du Sud et de l'Est de l'UE s'est considérablement aggravée. Dario Lopreno, militant SSP, résume bien l'expérience que font ces derniers: «Avec ces énormes différences de salaire, de conditions et de niveau de vie, instaurer la «libre circulation des personnes», que ce soit au sein de l'UE ou entre l'UE et la Suisse, ne signifie pas apporter une quelconque liberté aux salarié-e-s [...] Bien au contraire, cela veut dire les mettre en concurrence directe, les jeter les uns contre les autres, en mettant en concurrence brutale les «hauts coûts de main-d'œuvre» (ce qui ne signifie pas les hauts niveaux de vie) et «les bas coûts» (ce qui signifie, nécessairement, les bas niveaux de vie)»<sup>4</sup>.

Il est difficile, dans ce contexte, de corriger les erreurs de 2005. Mais pour s'y employer, il faut commencer par «écouter ceux qui sont dans la pratique». ■

<sup>1</sup> *Le Courrier*, 9 et 19 août.

<sup>2</sup> *Le Temps*, 14 août.

<sup>3</sup> Indicateur du marché du travail 2018.

<sup>4</sup> <https://alencontre.org/suisse/suisse-la-libre-circulation-des-personnes-un-etat-des-lieux-i.html>

L'USS ne participera pas aux négociations organisées par le conseiller fédéral (PLR) Johann Schneider-Ammann.

# Mesures d'ac- compagnement menacées

USS/SERVICES PUBLICS

À la mi-août, les principaux dirigeants de l'Union syndicale suisse (USS) ont organisé une conférence de presse qui a reçu un large écho médiatique. Les leaders syndicaux ont dénoncé la volonté du Conseil fédéral d'affaiblir les mesures d'accompagnement à l'accord bilatéral de libre-circulation des personnes signé avec l'Union européenne (UE). Ils ont aussi annoncé que la centrale syndicale ne participera pas aux négociations sur les mesures d'accompagnement prévues par le conseiller fédéral Johann Schneider-Ammann.

**OBJECTIF DÉMANTÈLEMENT.** Selon l'USS, le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) a fixé à ces négociations des objectifs qui vont «non seulement affaiblir substantiellement la protection des salaires en Suisse, mais aussi donner à des opposants aux mesures d'accompagnement (Commission européenne, Cour de justice de l'Union européenne – CJUE) le droit de se prononcer sur les mesures d'accompagnement de la Suisse». Le gouvernement envisage en effet de remettre le dispositif anti-dumping sur la table de discussion avec l'UE, dans le contexte des discussions sur la conclusion d'un accord-cadre entre la Suisse et l'UE.

**LA PHRASE DE CASSIS.** Petit rappel. En juillet dernier, le Conseil fédéral réaffirmait que les mesures d'accompagnement constituaient des «lignes rouges» qui ne seraient pas touchées lors des négociations avec l'Union européenne. Cette annonce avait suivi un vigoureux débat déclenché par le conseiller fédéral (PLR) Ignazio Cassis, qui avait remis en cause publiquement le dispositif de lutte contre le dumping salarial – répondant ainsi aux revendications de la droite dure.

Pour calmer la polémique, le DEFR avait annoncé qu'il invitait syndicats, patrons et représentants des cantons à une consultation sur les moyens d'adapter les mesures d'accompagnement aux critiques émises par l'UE. Le hic: les syndicats se sont rapidement rendu compte que l'objectif de ces discussions était de déboucher sur «un aménagement des mesures d'accompagnement sous une forme acceptée par l'Union européenne (UE)» et susceptible de passer le cap d'une «éventuelle appréciation de la part de la CJUE».

**PRESSIION SUR LES SALAIRES.** Selon l'USS, cette exigence représente une rupture avec le dispositif visant à protéger les salaires. «Si des compétences sont octroyées à la Commission européenne et à la CJUE en matière de mesures d'accompagnement, la pression sur la protection des salaires en Suisse va énormément s'accroître», souligne la centrale syndicale. Elle en veut pour exemple le fait que la Commission européenne et la CJUE ont déjà contraint plusieurs pays de l'UE, tels l'Autriche et le Luxembourg, à renoncer à une partie de leurs mesures anti-dumping.

Les médias ont souvent mis l'accent sur la remise en cause de la «règle des huit jours», qui oblige une entreprise européenne détachant des travailleurs en Suisse à les annoncer à l'avance. Pour l'USS, l'enjeu dépasse largement cette question: le DEFR veut par exemple négocier sur la protection des salaires par les conventions collectives de travail, la fréquence des contrôles, les cautions, les mesures contre l'indépendance fictive et l'interdiction de fournir des services en Suisse. C'est donc l'ensemble du dispositif qui pourrait être mis en cause. Un dispositif qui n'empêche pourtant pas, aujourd'hui, l'existence d'un dumping salarial vigoureux dont l'existence est attestée par les rapports annuels du Seco sur les mesures d'accompagnement<sup>1</sup>.

**JUSQU'AU RÉFÉRENDUM.** «En Suisse, on doit verser des salaires suisses», insistent les dirigeants de l'USS. C'était la promesse faite par le Conseil fédéral à la population lors des votations sur les Accords bilatéraux. Jusqu'à présent, le gouvernement avait donc décidé d'exclure les mesures d'accompagnement des négociations sur l'accord-cadre. C'était sans compter sans l'offensive contre ces mesures lancée par les deux conseillers fédéraux PLR, MM. Cassis et Schneider-Ammann. L'USS ne participera donc pas aux négociations sur les mesures d'accompagnement. Elle combattra aussi, annonce-t-elle, «tout démantèlement de la protection des salaires en utilisant tous les moyens appropriés, jusqu'au référendum». ■

<sup>1</sup> *Services Publics*, 26 mai 2017. Lire aussi, sur cette page, la rubrique «Direct du droit» tenue par Christian Dandrès.

SALARIÉS SOUS PRESSIION

Selon l'Organisation pour la coopération et le développement économique (OCDE), en Suisse les salaires réels baissent depuis 2014. Ce n'est pas tout. Andrea Bassanini, économiste senior à l'OCDE, souligne que les revenus du travail réels du 1% le plus rémunéré ont augmenté bien plus vite que ceux du reste des salariés; et qu'un nombre important de personnes ont perdu leur poste durant la crise et retrouvé un emploi moins bon, moins qualifié, moins payé (*Le Temps*, 6 juillet 2018). Les statistiques salariales ne sont donc que la pointe de l'iceberg. ■

LES MILLIARDS DE LA CONF

«Depuis 2003, la Confédération aligne les excédents (à l'exception d'un déficit de 100 millions de francs en 2014), et ceux-ci sont systématiquement meilleurs, et même largement, que les pronostics annuels.» (*Le Temps*, 16 août). 2017 n'échappe pas à la règle. Les comptes fédéraux boucleront sur un excédent de 2,3 milliards. Une fois de plus, les services du Département fédéral des finances se sont lourdement plantés: ils annonçaient un déficit de 250 millions. Mais qui croit encore à leurs prévisions? ■

BONS BAISERS DE BAKOU

«*I feel at home*» («Je me sens à la maison») a déclaré le conseiller fédéral (PLR) Johann Schneider-Ammann à son arrivée à Bakou (*Le Temps*, 13 juillet). La jovialité du ministre étonnera les lecteurs du dernier rapport d'Amnesty International consacré à l'Azerbaïdjan – un pays où «la répression de la liberté d'expression s'est accrue» alors que «des membres de l'élite politique du pays seraient à la tête d'un vaste réseau international de blanchiment d'argent». Dans ses bagages, M. Ammann amenait les représentants de multinationales de premier plan (ABB, Holcim, Rieter, MSC, Swiss Medical Network)... et de banques privées. Tout s'éclaire. ■

38 SEMAINES

C'est la durée du congé parental préconisée par la Commission fédérale de coordination pour les questions familiales (*Le Matin dimanche*, 19 août). La proposition n'a rien d'irréaliste, car «la moitié des pays de l'OCDE proposent un congé maternité ou un congé parental d'au moins 43 semaines». Pourtant, le Conseil fédéral s'oppose à l'initiative populaire qui propose un congé paternité de... 20 jours! Complètement arriérés, nos sept «Sages». ■

## Carton Rouge

À la commission de la politique de sécurité du Conseil national. Lundi 20 août, elle a confirmé (par 13 voix contre 12) l'assouplissement de l'ordonnance sur le matériel de guerre décidé par le Conseil fédéral. Résultat: les entreprises suisses pourront exporter du matériel de guerre dans des pays en proie à une guerre civile. Pour la majorité PLR-UDC qui a fait pencher la balance, le lobby des industries d'armement pèse nettement plus lourd que les états d'âme humanitaires.

ITALIE . Le 8 août, des centaines de journaliers africains ont défilé, protestant contre des conditions de travail proches de l'esclavage. C'est l'ensemble du système agricole qui est pointé du doigt.

# Casquettes rouges contre l'exploitation

GAETANO DE MONTE . DINAMO PRESS / KEYSTONE . PHOTO

Le jour se lève à Torretta Antonacci, à une vingtaine de kilomètres de Foggia, dans les Pouilles.

Aboubakar Soumahoro, syndicaliste de l'Unione sindacale di Base (USB), rassemble des centaines de journaliers avant de leur expliquer: «Durant la matinée, nous traverserons les champs jusqu'à la préfecture de Foggia. Nous brandirons nos casquettes rouges pour dire non à l'exploitation. Pour dire clairement que les êtres humains priment sur les affaires.»

«LE SYSTÈME NOUS OPPRIME». Il est près de midi lorsque la manifestation, réunissant plusieurs centaines de journaliers africains qui ont croisé les bras «pour protester contre un système agricole qui nous opprime», se rassemble devant la gare de Foggia avant de se rendre ensuite, leur nombre ayant atteint presque 1000, devant la municipalité.

Avec ce qui lui reste de voix, Aboubakar continue d'encourager au mégaphone les «camarades de lutte» qui ont répondu à l'appel lancé par l'USB.

DES TOMATES POUR CONTE. «Il y a beaucoup à apprendre de cette grève, aujourd'hui vous écrivez une grande page d'histoire», déclare Michele Emiliano, président de la région des Pouilles [membre du Parti démocrate], s'adressant à Aboubakar Soumahoro: «Faire du syndicalisme, c'est ça: organiser des femmes et des hommes pour aboutir à des conquêtes sociales.» Le président de la région se propose de servir d'interlocuteur «avec n'importe quel gouvernement, afin de trouver une solution à la question de l'exploitation dans le secteur agricole».

Les journaliers africains s'adressent au président du gouvernement, Giuseppe Conte, au moyen d'un message symbolique: ils déposent une caisse de tomates à l'entrée de la municipalité de Foggia, juste avant la réunion du syndicat avec le préfet.

L'ORDRE SELON SALVINI. Hier [7 août], le ministre de l'Intérieur, Matteo Salvini, présidait dans les locaux de la préfecture de Foggia le Comité provincial pour l'ordre et la sécurité publique, convoqué en urgence après les deux accidents de la route [les 4 et 6 août] qui ont provoqué la mort de 16 journaliers.

«Il s'agit d'un problème de mafia, pas de salaires au noir et de recrutement illégal de journaliers», a déclaré Salvini lors de la conférence de presse qui s'est tenue à l'issue de la rencontre institutionnelle. Il a ensuite ajouté: «Je ne permettrai pas



que l'on appose une étiquette de criminelle sur l'agriculture italienne, du seul fait que quelques-uns veulent s'enrichir dans l'illégalité. La grande majorité des employeurs de Foggia sont honnêtes.» Le ministre en a fait exclusivement, en l'espèce, une question de légalité, de respect de la loi, de sécurité sur les routes; en oubliant que la question de l'exploitation dans le secteur agricole relève d'un ensemble politique et économique.

MORTS D'ÉPUISEMENT. C'est ce qu'a découvert, il y a quelque temps, le parquet de Lecce, ville du sud des Pouilles, lors de l'enquête sur le décès d'Abdullah Mohamed, un journalier soudanais de 47 ans, mort de chaleur dans les champs de Nardò, le 20 juillet 2015.

Abdullah est mort, victime de la chaleur et des efforts fournis pour la récolte de tomates. Cet été, au moins dix personnes sont mortes dans les champs pour les mêmes raisons. Seulement dans les Pouilles, cinq migrants sont morts en deux mois. L'enquête de la magistrature des Pouilles a démontré l'existence d'une véritable chaîne d'exploitation agricole. Ces tomates ont été vendues à certaines

des plus importantes entreprises de conditionnement d'Italie.

LA DIGNITÉ DES TRAVAILLEURS. Dès lors, toutes les tentatives de réduire le débat à une dichotomie entre légalité et illégalité sont vaines et hypocrites. Il serait plutôt nécessaire de penser à la meilleure manière de garantir aux travailleurs de ne pas avoir à enlever leur chapeau devant le patron, ainsi que l'enseignait Peppino Di Vittorio<sup>2</sup>, pour le garder fermement sur la tête. La marche pour les droits et la dignité s'inscrit dans l'héritage de ces combats.

Les journaliers africains ont ajouté, aujourd'hui, une nouvelle page à l'histoire syndicale de notre pays. ■

<sup>1</sup> Extraits d'un article paru le 8 août, traduit et publié dans son intégralité sur le site [www.alencontre.org](http://www.alencontre.org)

<sup>2</sup> Militant et syndicaliste, né en 1892 dans une famille de journaliers agricoles à Cerignola, dans la province de Foggia. Il sera dirigeant de la CGIL et occupera la présidence de la Fédération syndicale mondiale, en 1953. Il décède en 1957 (*Rédaction À l'encontre*).

## Le chiffre

# 400

C'est le nombre de vols annulés par la compagnie d'aviation low-cost Ryanair, le 10 août dernier, à la suite de la grève européenne menée par son personnel en Belgique, Suède, Allemagne, Irlande et Pays-Bas. Plus de 70 000 passagers ont été touchés. Le mouvement faisait suite à une première grève suivie dans plusieurs pays européens (Belgique, Espagne, Portugal et Italie), les 25 et 26 juillet.

Les pilotes et le personnel de cabine de Ryanair revendiquent: une amélioration des conditions de travail; la reconnaissance officielle des syndicats; l'application au personnel (pilotes et cabines) du droit du travail en vigueur dans le pays où ils sont employés – et non celui de l'Irlande; un système clair pour le calcul du montant des retraites; et l'inclusion, lors des négociations avec Ryanair, des sous-traitants (Crewlink et Workforce) via lesquels la plus grande compagnie d'aviation européenne engage une partie de son personnel.

La direction de Ryanair (1,4 milliard d'euros de bénéfice en 2017-2018) refuse pour l'instant d'entrer en matière. ■

## Russie. Répression à l'Institut de physique

Le syndicat du personnel enseignant de l'enseignement supérieur / Solidarité universitaire (UNISOL) se bat depuis plusieurs années pour les droits des enseignants à l'Institut de physique et de technologie de Moscou (MIPT). UNISOL combat aussi une initiative du recteur visant à mettre fin aux élections des chefs de département et de faculté. En colère, le recteur a décidé de se débarrasser de Maxim Balashov, le président du syndicat, en refusant de renouveler son poste de professeur de mathématiques supérieures. Une campagne de solidarité avec Maxim a été lancée. Participez ici: [https://www.labourstartcampaigns.net/show\\_campaign.cgi?c=3845](https://www.labourstartcampaigns.net/show_campaign.cgi?c=3845) ■

## Brésil. Militants en grève de la faim

Le 31 juillet dernier, sept militants, issus de plusieurs mouvements populaires brésiliens, ont entamé une grève de la faim. Ils dénoncent l'emprisonnement de l'ex-président Lula sur décision du Suprême Tribunal Fédéral, décidé au mépris de la présomption d'innocence. Et veulent attirer l'attention sur l'augmentation de la faim, de violence, de la misère et les attaques contre l'éducation et la santé qui ont suivi le coup d'Etat parlementaire contre la présidente Dilma Rousseff, en 2016. On peut envoyer un message de solidarité avec les grévistes ici: [grevedefomestf@gmail.com](mailto:grevedefomestf@gmail.com) ■

## Google. Moteur de recherche censuré?

Près de 1400 salariés du géant Google ont signé une lettre ouverte, dont le contenu a été divulgué par le *New-York Times* (17 août). Ils dénoncent un projet – réalisé dans le plus grand secret – visant à développer un moteur de recherche adapté aux demandes de censure formulées par le gouvernement chinois – huit ans après que la compagnie a quitté le pays en protestant contre la censure en vigueur. Les employés de Google demandent à la direction «plus de transparence afin de comprendre les conséquences éthiques de leur travail». ■

## Migrants. Après l'Aquarius, le Diciotti

Lundi 20 août, le ministre de l'Intérieur italien, Matteo Salvini, issu de l'extrême-droite, refusait toujours au «Diciotti» d'accoster dans un port sicilien. Le navire des garde-côtes italiens, comptant à son bord 177 migrants sauvés en Méditerranée, dont des femmes et des enfants, était bloqué depuis cinq jours au large de Lampedusa. M. Salvini a affirmé qu'il ne l'autoriserait pas à débarquer «tant qu'il ne se sera pas assuré que les 177 migrants iront ailleurs» (*Le Monde*, 21 août). La tragédie migratoire continue. ■